

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 255

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 10

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppressions qui vise à éviter une redondance. En effet, l'adjectif "scientifique" déjà inscrit dans la loi sous-entend qu'il y ait "conformité avec les règles et les valeurs de l'intégrité scientifique".